

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINCE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Charlotte BOURG

Procurations : Anne-Marie AUBESSARD à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-02-02 DESIGNATION PRESIDENT DE SEANCE

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes ; il a pour objet de présenter les résultats de l'exécution du budget.

A cet effet, le compte administratif compare :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- D'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle.

Les résultats du compte administratif 2022 sont retracés dans la délibération rapportée par Monsieur Jean-Pierre SAUGERAS.

Aux termes de l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président ; le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Je vous propose donc de désigner comme Président de séance Monsieur Jean-Pierre SAUGERAS.

A L'UNANIMITE

DESIGNE Jean-Pierre SAUGERAS comme Président de séance

Le 30 Mars 2023

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Le Maire,

Ph. Brugère

Philippe BRUGÈRE



Préfecture
04921913603-20230331-2023-02-02-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Chauquet